

CEC 1602-1620

I. Le mariage dans le dessein de Dieu

Le mariage dans l'ordre de la Création

Le mariage existait avant l'Incarnation. C'est une réalité de la Création, naturelle, avant d'être un sacrement. Contemporain de la Création de l'homme et de la femme, le mariage est inscrit en nous et s'avère présent dans toute société humaine.

Cette communauté de vie et d'amour est *dotée par le Créateur de lois propres*¹. Le mariage ne peut pas être le fruit de la fantaisie humaine ni une simple convention ; il est une institution qui découle de la constitution de l'homme et de la femme dès l'origine, telle qu'elle fut voulue par Dieu.

Le plan de Dieu sur l'homme et la femme est exposé dans le début du livre de la Genèse, en lien étroit avec les récits mêmes de la Création² : dans le premier récit, l'être humain est créé d'emblée homme et femme³ tandis que le second nous montre l'homme créé seul. Le constat de la solitude d'Adam, qui lui pèse⁴, va signifier la nécessité d'une autre Création humaine pour compléter celle de l'homme, qui aboutit à la Création de la femme⁵. Jésus va s'attacher aux deux récits de la Création ; de la confrontation de ces deux récits, il tire une conclusion : ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas. Jésus invite ainsi à réfléchir sur le fait que l'union de l'homme et de la femme est une réalité voulue par Dieu.

La notion de complémentarité entre en jeu. Elle désigne l'union de deux personnes, de même nature intellectuelle et spirituelle, mais néanmoins différentes l'une de l'autre. L'homme apparaît à l'image de Dieu dans le fait qu'il n'est pas seul. Pour se réaliser comme homme, il a besoin de se donner à un autre – d'aimer – comme Dieu Trinité.

C'est Dieu qui donne Ève à Adam mais c'est Adam qui la reconnaît (cf. *A l'image de Dieu, l'homme et la femme*, Jean-Paul II). À l'émerveillement et à l'admiration de l'homme devant la femme fait écho le constat que la femme ne vient pas de lui mais de Dieu. Que celle-ci soit formée à partir de la côte de l'homme signifie qu'ils sont de même nature et établis dans une relation de "côte à côte", comme l'illustre la langue hébraïque – *ishah* (femme) vient de *ish* (homme) – et le sommeil mystérieux dans lequel l'homme est plongé au moment de la création de la femme suggère que l'homme reçoit la femme de Dieu.

Cette union des deux manifeste l'épanouissement de l'homme. *Une seule chair* n'indique pas tant l'union charnelle que l'unité du couple – sa communion. Dans le premier récit, l'accent est mis sur la procréation comme première finalité du mariage ; dans le second récit, il porte sur sa dimension unitive. Ce sont effectivement les deux finalités du mariage.

Le premier couple apparaît comme un prototype du mariage correspondant à un dessein précis. Même si la chute survient, elle ne bouleverse pas le projet initial de Dieu. Certes, le péché va introduire un désordre, une opacité et une blessure qui nécessiteront une purification mais il ne remettra pas en cause le mariage comme plan de Dieu pour l'homme et la femme.

Le mariage sous le régime du péché

La sexualité humaine, créée bonne par Dieu, va être profondément marquée par le péché. C'est assez logique, dans la mesure où elle représente une dimension essentielle et profonde de l'homme et de la femme. Le récit de la première faute le souligne de différentes manières :

¹ GS 48, § 1.

² Cf. Gn 1-2.

³ Cf. Gn 1, 27.

⁴ Gn 2, 18 : *Yahvé dit : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul. »*

⁵ Cf. Gn 2, 24.

- découverte de la nudité⁶
- déséquilibre des relations homme-femme
- > accusations mutuelles, signe de la rupture de l'harmonie originelle⁷
- > désir sexuel désordonné chez l'homme (sous forme de domination brutale)⁸
- > désir sexuel désordonné chez la femme (sous forme de séduction)⁹
- > la femme est touchée dans sa maternité (douleurs de l'enfantement)¹⁰

Le mariage sous la pédagogie de la loi

La forme littéraire de la Création de l'homme et de la femme rompt avec la littérature des pays voisins : pour ceux-ci, le couple originel est divin alors que chez les Juifs, il est humain. Or, excepté le livre de la Genèse, les autres livres de l'Ancien Testament parlent peu du mariage : dans le livre de Tobie¹¹, est exprimée l'idée que le mariage a été voulu par Dieu dès l'origine et que le Seigneur aidera tous les époux au long des siècles à vivre un don d'eux-mêmes total, plénier, jusqu'au bout, et à lutter contre la concupiscence.

Dans le Nouveau Testament, on trouve un récit de mariage – les noces de Cana (Jn 2,1-12). Jésus n'y dit rien de particulier sur le mariage mais sa présence est éloquente. Les Pères de l'Église se sont penchés sur cet évangile pour confirmer la bonté du mariage et de la chair et annoncer que le mariage est un signe efficace de la présence du Christ dans toute union conjugale, même si cet évangile parle surtout du mystère de l'Incarnation et de la Rédemption et du banquet eschatologique. De son côté, Saint Paul contredit que le mariage soit mauvais. Même si Jésus s'exprime peu sur le mariage directement, son enseignement est pétri de références aux noces (cf. notamment Mt 22,1-14 ; 25,1-3 – où Jésus se désigne comme l'Époux – et 3,29 où Jean-Baptiste présente Jésus comme l'Époux).

Le Christ va élever cette réalité naturelle à la dignité de sacrement. Ainsi, quand deux baptisés forment une communauté de vie et d'amour jusqu'à la mort de l'un des deux époux, ils participent à l'amour du Christ et de l'Église. Le mariage sacramentel renvoie donc au Christ et reçoit sa grâce propre du Christ.

Jésus a peu parlé du mariage mais il a prononcé des paroles décisives (cf. Mt 19,1-9). Il se tire d'affaire, dans la controverse, en renvoyant au plan de Dieu. Il se réfère au livre de la Genèse, 1 et 2 :

Le mariage s'avère-t-il un contrat ou une institution ? C'est un contrat dans la mesure où il signe l'union de deux volontés libres. Mais il s'agit d'un contrat dont l'être humain ne maîtrise pas les termes puisqu'il instaure un lien sacré qui échappe à la fantaisie de l'homme et qui comprend des fins diverses. En ce sens, le mariage se définit aussi comme institution, que l'Église accueille du Créateur, non pas dans une acception typiquement catholique mais dans sa définition naturelle.

Toute l'histoire du mariage montre que l'Église se trouve toujours en décalage avec une conception mondaine du mariage dont elle ne cesse d'annoncer la bonne nouvelle à tous les hommes. Plusieurs défis sont à relever aujourd'hui en France :

⁶ Gn 3, 7 : *Alors, leurs yeux s'ouvrirent, et ils découvrirent qu'ils étaient nus.* Gn 3, 10 : *L'homme répondit : « J'ai entendu ton pas dans le jardin, et j'ai eu peur, parce que je suis nu, et je me suis caché. »*

⁷ Gn 3, 11-12 : *Dieu reprit : « Et qui t'as appris que tu étais nu ? Tu as donc mangé de l'arbre dont je t'avais défendu de manger ! » L'homme répondit : « C'est la femme que tu as mise auprès de moi, qui m'a donné de l'arbre, et j'ai mangé ! »*

⁸ Gn 3,16 : *Dieu dit à la femme : « ... Ton mari dominera sur toi. »*

⁹ Gn 3, 16 : *Dieu dit à la femme : « ... Ta convoitise te portera vers ton mari ... »*

¹⁰ Gn 3, 16 : *Dieu dit à la femme : « Je multiplierai les peines de ta grossesse ... »*

¹¹ Voir particulièrement To 8, 4-8.

la diversité culturelle – puisque la Loi suit les mœurs actuellement, il est possible qu'il y ait une évolution plus ou moins heureuse du mariage (homosexualité, polygamie, etc.) ;
la banalisation du divorce ;
les autres confessions chrétiennes (qui conçoivent le mariage et le divorce d'une manière différente de l'Église) ;
l'agnosticisme, répandu jusque chez les baptisés qui affichent une attitude déiste et demandent un mariage sacramentel sans avoir la foi. Dans ce cas, la foi de l'Église supplée jusqu'à ce que la foi advienne aux époux et porte alors des fruits dans leur mariage.

Le terme de mariage se réfère à deux réalités :

- ▶ Le mariage *in fieri* – en tant qu'il se réalise par l'échange des consentements ;
- ▶ Le mariage *in facto et in esse* – en tant qu'état dans la durée.

La virginité pour le Royaume

Le Christ s'avère la source de toute la vie chrétienne. La virginité consacrée possède une dimension eschatologique alors que le célibat sacerdotal est davantage lié à la mission, à laquelle il confère une plus grande liberté.

La virginité et le mariage se favorisent mutuellement¹². Aussi les Pères de l'Église auront-ils deux attitudes extrêmes et, partant, non ajustées à combattre, qui exalteront immodérément soit le mariage, soit la virginité. Ainsi, Saint Irénée et Clément d'Alexandrie ont dû lutter contre les hérétiques qui s'opposaient au mariage. *Dénigrer le mariage, c'est amoindrir la gloire de la virginité ; en faire l'éloge, c'est rehausser l'admiration qui est due à la virginité* (Saint Jean Chrysostome).

¹² Cf. 1 Tm 4, 3.